



Informations Le Moutoux

1. Le mot du maire

Après les vacances, une nouvelle année scolaire a commencé. Elle marque le retour de nos enfants à l'école. Elle concerne également la reprise du travail pour nos actifs.

La commune continue de valoriser son environnement et investit pour l'avenir en plantant des sapins dans ses parcelles forestières.

La commune continue d'organiser des réunions conviviales ; le 25 mai, c'était à l'occasion de la fête des mères.

Les travaux sur les voiries fin septembre et début octobre occasionneront de la gêne de circulation qu'il conviendra d'accepter ; notre cadre de vie sera ainsi amélioré.

2. Travaux effectués : Réfection du toit de la mairie

L'entreprise Gavignet de Valempoulières a procédé à la réfection du toit de la mairie. Ce toit datant d'avant 1930 nécessitait une rénovation de la couverture à base de tuile et éventuellement de l'isolation. Le chantier s'est déroulé en mars 2019 ; la couverture et les 2 velux ont été changés ; l'isolation était encore en bon état.

Le cout de cette réfection s'élève à 20 104 € TTC.

La commune a reçu 5 026 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et recevra 2 800 € au titre du Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Une aide a été demandée au Conseil départemental.

3. Travaux prévus en 2019 - 2020

31. RD 251.

Le Conseil départemental va procéder à la mise en enrobé de la couche de roulement de la RD 251 traversant la commune afin d'assurer l'homogénéité de cette voie entre Saint-Germain en Montagne et Vers en Montagne. Ces travaux seront pris totalement en charge par le Conseil départemental.

Les travaux de préparation se dérouleront **jeudi 26 septembre** et la mise en enrobé aura lieu **mercredi 3 octobre 2019**.

32. Rue des Coucous et chemin du Ranch.

Au cours de ses réunions du 27 novembre 2018, 20 mai 2019 et du 13 juin 2019, le Conseil municipal a décidé :

- de la mise en enrobé de la rue des Coucous pour un montant de 7 500 € HT,
- de la mise en enrobé du chemin du Ranch pour un montant de 10 500 € HT,
- de la création d'un passage piéton sur la RD 251 qui traverse le village pour un montant de 5 154 €.

Les travaux se dérouleront en même temps que ceux de la RD 251 car ils seront effectués par la même entreprise SJE de Montmorot.

Le passage piéton situé à hauteur de la bouche d'incendie comprendra également un cheminement piéton et sera équipé de panneaux. Il permettra le passage sécurisé des piétons et en particulier celui des parents qui emmènent leurs enfants à l'abris-bus scolaire.

La mise en enrobé du chemin du Ranch permettra un meilleur accès à celles et ceux qui fréquentent cet établissement.

33. Entretien de la parcelle forestière communale n°8.

Le conseil municipal du 20 mai 2019 a décidé de :

- l'entretien des 2 hectares plantés par l'entreprise Pèlerin pour un montant de 1 428 € HT,
- la plantation par l'ONF de 3 000 sapins pectinés sur 2 hectares pour un montant de 8 511 € HT.

La commune est soucieuse de son environnement et investit pour l'avenir.

4. Fête des mères du 25 mai 2019

Cette année encore, les mères ont été mises à l'honneur au cours d'une manifestation conviviale à la mairie.

5. Aire de stockage des bacs de collecte d'ordures ménagères et de verre

Sur cette aire, il y a 5 bacs gris destinés à recevoir les sacs d'ordures ménagères. Force est de constater qu'ils ne reçoivent pas que des sacs d'ordures ménagères. Les photos suivantes valent mieux que de longs discours.



Les bacs gris sont destinés à ne recevoir que des sacs d'ordures ménagères car leur contenu est ensuite utilisé comme combustible à la chaufferie du Sydom de Lons le Saunier. Les verres sont collectés dans le bac blanc. Tous les autres déchets doivent absolument être déposés à la déchèterie de Champagnole.